

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 04 septembre 2025

Le 4 septembre 2025 à 18h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.



Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, FERAL Sophie, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, RESSEGUIER Nadine.

Procurations :

AYMAR Patrick à ACACIO Nathalie.
DELBOSC Jean-Pierre à GARCIA Gérard.
FRATICOLA Gérard à FUERTES Victor.
GRANAL Gilles à ALDEBERT Didier.
LAMBOURSAIN Séverine à FOURGOUS Anne-Marie.
MITAINE Katia à RESSEGUIER Nadine.
OURNAC Jean- Louis à CABROL Christian.
SENEGAS Michel à BARRAU Sylvie.
Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin.

Date remise convocation et affichage
29/08/2025

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	15	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

2025-030 Subvention exceptionnelle de solidarité en faveur des communes sinistrées des incendies de l'Aude.

2 incendies ont durement touché notre beau département durant cet été provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens.

Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

En parallèle, l'AMA s'associe à Aude Solidarité et au Département de l'Aude pour apporter un indispensable soutien financier aux audoises et aux audois durement impactés par cet incendie, particuliers comme entreprises.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de solidarité en faveur des communes sinistrées des incendies de l'Aude par l'intermédiaire de l'Association des Maires de l'Aude à hauteur d'un euro par vinassanais soit 2717 euros.

Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **Attribue** une subvention exceptionnelle de solidarité en faveur des communes sinistrées des incendies de l'Aude par l'intermédiaire de l'Association des Maires de l'Aude à hauteur de 2717 euros.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Didier ALDEBERT

